

Autres dénominations : Guide accompagnateur touristique / Guide accompagnatrice touristique • Guide conférencier / Guide conférencière

Présentation du métier

Le guide accompagnateur / La guide accompagnatrice conçoit des offres de visites guidées pour différents publics. Il / Elle accompagne des visiteurs lors d'une visite ou d'un circuit touristique. Il / Elle veille à la sécurité et au confort des participants, en assurant la logistique, la médiation avec les éventuels prestataires et partenaires.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec un Brevet ou un Diplôme d'Etat dans les secteurs de l'animation (Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien -BAPAAT-, Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport -BPJEPS-, Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport - DEJEPS,...) et du sport (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif -BEES-, diplôme d'accompagnateur moyenne montagne, ...) ou avec un BTS dans le tourisme. Une licence professionnelle ainsi qu'une carte professionnelle sont requises pour les postes de guides conférenciers. La pratique d'une ou plusieurs langue(s) étrangère(s), en particulier l'anglais, peut être exigée.

Compétences professionnelles

- Accueillir, orienter une personne
- Concevoir des supports d'information et de communication
- Concevoir une visite guidée
- Contrôler la conformité d'une machine, d'une installation, ou d'un site
- Développer et fidéliser la relation client
- Environnement culturel et touristique
- Établir une demande d'autorisation, de réservation
- Informer les participants sur l'organisation de la prestation d'accompagnement
- Organiser le déroulement d'une prestation
- Présenter et valoriser un produit ou un service
- Réaliser des visites ou conférences nécessitant une carte professionnelle guide conférencier
- Réaliser le bilan de la prestation d'accompagnement
- Règles et consignes de sécurité
- Structurer, synthétiser des informations
- Typologie de la clientèle de voyageurs

Savoir-être professionnels

- Être à l'écoute, faire preuve d'empathie
- Faire preuve de créativité, d'inventivité
- Faire preuve de réactivité
- Prendre des initiatives et être force de propositions
- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de curiosité
- Organiser son travail selon les priorités et les objectifs
- S'adapter aux changements

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME G1201 - Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives](#).